

L'an deux mille quatorze, le mardi vingt sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT FRONT DE PRADOUX dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre André CROUZILLE, Maire.

**Etaient présents :**

M. Pierre André CROUZILLE, Maire

Mesdames et Messieurs Régine BARRADIS, Nelly LAUNAY et Pascal PICHARD, Adjoint

Mesdames et Messieurs Jean-Marc BARRADIS, René EYRAUD, Arnaud FELIX, Isabelle FENELON, Hervé FULBERT, Claire HENON, Daniel LAUBUGE, Patrick MARTIN, Serge OLIVIER, Marie-Claude PAILLOT, Monique PICHARDIE,

\*\*\*\*\*

M. René EYRAUD a été désigné par le Conseil Municipal secrétaire de séance en vertu de l'article L 2121-15 du CGCT.

**DELIBERATIONS :**

**Monuments aux Morts**

**Demande de subvention**

N° 2014.05.27-01

Considérant que suite aux travaux d'agrandissement du groupe scolaire, il convient de déplacer le Monument aux Morts.

Considérant qu'il est possible de demander une subvention au Ministère de la Défense

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **Autorise** le Maire à demander des subventions dans le cadre du projet de déplacement du Monument aux Morts

- **Approuve** le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant
Démontage	1 000 .00 €
Reconstruction	8 210.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 210.00 €</b>
Recettes	Montant
Subvention Ministère de la Défense (20% du coût total HT dans la limite de 1 600 €)	1 600.00 €
Fonds Propres	7 610.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 210.00 €</b>

Conformément à l'article 261-4.10 du Code Général des Impôts (CGI), ce type de projet est exonéré de TVA.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 15 VOIX POUR**

**Clôture de l'assujettissement**

**A la TVA-**

**Lotissement communal**

N° 2014.05.27-02

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du dossier du lotissement communal « Les Granges », la commune avait opté pour l'assujettissement à la TVA.

Le dernier lot venant d'être vendu, il est nécessaire, à la demande des services fiscaux, de clôturer ce dossier d'assujettissement à la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **demande** la clôture de l'assujettissement à la TVA pour le lotissement communal

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 15 VOIX POUR**

Composition de la Commission  
Communale des Impôts Directs  
(CCID)

N°2014.05.27-03

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé.

Considérant que cette liste doit comporter au minimum 24 noms

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **dresse** la liste de présentation suivante :

Régine BARRADIS, Nelly LAUNAY, René EYRAUD, Claire HENON, Serge OLIVIER, Arnaud FELIX, Jean-Marc BARRADIS, Isabelle FENELON, Monique PICHARDIE, Daniel LAUBUGE, Marie-Claude PAILLOT, Pascal PICHARD, Jean EYRAUD, Bernard GUILLOT, Christian JAUD, Daniel FEYNIE, Patrice BARRADIS, Francis PRALONG, Danielle MOREAU, Colette PAGNON, Jean Marie CROUZILLE, Robert PAILLOT, Thierry FEYFANT et Michel BEAUDOUT

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 15 VOIX POUR**

Convention dans le cadre du  
programme ACTES-  
changement de prestataire

N°2014.05.27-04

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la mutualisation avec la CCMP pour ACTES, il est prévu de quitter le prestataire actuel (ATD) et de rejoindre CDC FAST.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** la convention avec Monsieur le Préfet, portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités territoriales et autorise Monsieur le Maire à la signer.
- **Approuve** les conventions avec CDC FAST pour la fourniture de tiers de télétransmission et les certificats électroniques et autorise le Maire à les signer.
- **Approuve** l'avenant à la convention avec la Communauté de Communes du Mussidanais et autorise le Maire à la signer.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 15 VOIX POUR**

Questions diverses :

-Monuments aux Morts :

Le Monument a dû être démonté rapidement car il occasionnait une gêne pour la poursuite des travaux d'agrandissement du groupe scolaire. L'entreprise JEAN a procédé à son démontage, le devis était de 1000 €.

Pascal PICHARD a rendez-vous avec Madame HANNINEN, Chef de Service de l'architecture et du Patrimoine (Bâtiments de France), le 02 juin pour déterminer l'emplacement le plus adéquat.

Le Conseil Municipal décide de définir un ordre de choix dans les emplacements.

1<sup>er</sup> choix : sur le côté de la salle des fêtes

2<sup>ème</sup> choix : le décaler sur le côté

3<sup>ème</sup> choix : entre les tilleuls sur le côté de la Place

4<sup>ème</sup> choix : en face de l'Ancienne Poste

### -Réforme des rythmes scolaires :

Un nouvel amendement permet d'organiser les TAP (Temps d'Activité Périscolaires) sur une demi-journée. Un conseil d'école exceptionnel aura lieu le 02 juin à 17h00 pour déterminer quels horaires seront appliqués dès la rentrée prochaine.

Plusieurs activités ont déjà été répertoriées, telles que théâtre, Tchi-Kong (Intervenant : Georges MARTY), informatique (intervenant : Sébastien SCHALLER), basket, danse (Intervenant : DK Danse), Nature (Intervenant : Nelly LAUNAY) ou bien encore préparation du spectacle de l'école (Intervenant Régine BARRADIS). La commission école continue de rechercher des thèmes supplémentaires pour étoffer l'offre.

Ces TAP sont une opportunité pour les enfants de découvrir de nouvelles activités.

### -CCAS :

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté de nomination des 4 membres extérieurs au Conseil Municipal.

Le CCAS est donc ainsi composé : Pierre André CROUZILLE, Régine BARRADIS, Marie-Claude PAILLOT, Monique PICHARDIE, Jean Marc BARRADIS, Alain LACOMBE, Isabelle PICHARD, Mireille POMME et Laurence PROUT.

### -Commissions des affaires scolaires :

Jean Marc BARRADIS se plaint du fait que la commission des affaires scolaires se réunisse en journée. Marie Claude PAILLOT lui explique qu'elle se fait le lundi après-midi car la cantinière est présente pour la validation des menus et que cela se fait donc pendant son temps de travail. Cependant à l'avenir, les menus seront envoyés par mail aux membres de la commission pour validation ou éventuellement rectification. La commission pourra alors se réunir en soirée pour débattre d'autres questions.

### -Stationnement rue du bourg :

Hervé FULBERT demande à ce que la zone de stationnement interdit rue du bourg soit prolongée pour intégrer la sortie de ses locataires qui rencontrent des difficultés en raison d'un stationnement anarchique. Pierre André CROUZILLE lui répond que cela ne pose pas de problèmes et qu'un arrêté municipal sera pris en ce sens. Le panneau de signalisation sera posé dès que les réponses des concessionnaires à la DT-DICT seront revenues.

### -chiens errants :

Hervé FULBERT signale les problèmes posés par un chien vagabond (poubelles déchirées, déjections, etc...). Par le passé, les propriétaires ont été convoqués à la Mairie sans que rien n'y fasse. Patrick MARTIN se propose d'aller le voir pour tenter de résoudre le problème.

### -Agrandissement du groupe scolaire :

Serge OLIVIER montre des photos qu'il a prises à l'intérieur de l'ancienne grange, et qui montrent des fissures au niveau d'un mur et s'interroge sur l'état de la charpente.

Pascal PICHARD présentera les photos aux architectes lors de la réunion de chantier hebdomadaire et fera part des observations émises.

Quant à la demande des enseignants d'avoir un WC supplémentaire à côté de la salle de motricité, Pierre André CROUZILLE explique qu'ils ont été consultés au départ, que leurs suggestions ont été prises en compte et que le plan retenu a été par eux validé. Mais que désormais, il est matériellement impossible d'ajouter ce WC.

### -cérémonies commémoratives :

Jean Marc BARRADIS se plaint de l'organisation de la cérémonie du 8 mai (faible nombre de conseillers, de porte-drapeau, déroulement de la cérémonie, ...). Pierre-André CROUZILLE, lui répond que le protocole a été respecté, les

conseillers disponibles étaient présents et que la commune de Saint-Front n'a qu'un seul porte-drapeau qui était également présent ce jour là.

Concernant la cérémonie du 11 juin, le rassemblement se fera directement au nouveau cimetière, faute de Monuments aux Morts.

Enfin, l'école sera associée à la cérémonie du 11 novembre, s'agissant cette année de commémorer le centenaire du début de la guerre 14-18.

#### Placement des conseillers autour de la table du conseil :

Serge OLIVIER demande à être placé auprès des membres de sa liste car aucun texte ne définit un protocole pour désigner l'emplacement des conseillers autour de la table du conseil. Monsieur le Maire, lui répond que les emplacements avaient été déterminés par une procédure coutumière au sein du conseil municipal mais puisque qu'aucun texte n'impose un placement particulier, il ne voit aucun inconvénient qu'il se rapproche de ses colistiers.

#### -comptes rendus des réunions :

Les élus font le compte rendu des réunions auxquelles ils ont pu assister.

- SIVOS (syndicat des transports scolaires) : Des contrôles de cartes de bus et de port du gilet jaune ont été effectués sur les circuits.

- Centre de Loisirs : Le bureau été renouvelé, il est composé comme suit :

Présidente : Mme PAILLOT, Vice-Présidente : Mme FAURE, Trésorière : Mme Sanchez, Secrétaire : Mme DELORD.

Le taux de fréquentation est bon (5505 journée enfant / an), mais ce taux risque de baisser avec la réforme des rythmes scolaires.

- SICTEU (Syndicat collecte et traitement des eaux usées) : M. ERICHMANN a été élu Président

- SMCTOM ( Syndicat collecte et traitement ordures ménagères) : M. MARACHE a été élu Président

- Berges de l'Isle : M. GUILLAUMARD a été élu Président

- SDE 24 (syndicat d'énergie) : M. DUCENE a été élu Président, M. CAILLOU est le vice-président chargé de notre secteur.

- Art et Culture : Des subventions peuvent être obtenues, mais seulement pour certains spectacles, mais les dossiers sont très lourds.

- Commission Communication : Elle a commencé à travailler sur le journal et sur le livret d'accueil.

- EPIDOR : Natura 2000 concerne la vallée de l'Isle et de la Drôme. Un inventaire des menaces sur la flore et la faune a été fait. Il serait peut-être judicieux de faire des panneaux d'information le long de la vélo route- voie verte sur toutes ces richesses. Cela sera proposé à la communauté de communes.

#### -Associations :

- Hervé FULBERT demande si les associations fournissent tous les ans un bilan financier. Pierre André CROUZILLE lui répond que c'est obligatoire pour pouvoir percevoir la subvention communale. Il rajoute de plus que cette année, le club photo se verra attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € supplémentaires pour le remboursement des frais engagés par l'association pour la remise en état du local photo (ancienne poste).

- Jean Marc BARRADIS se plaint de ne pas avoir été informé de l'assemblée générale du comité des fêtes. Pierre André CROUZILLE reconnaît que la communication a été moindre cette année. Mais il rajoute que les années précédentes alors que l'information était plus importante, l'assemblée générale n'avait d'autres participants que ses membres.

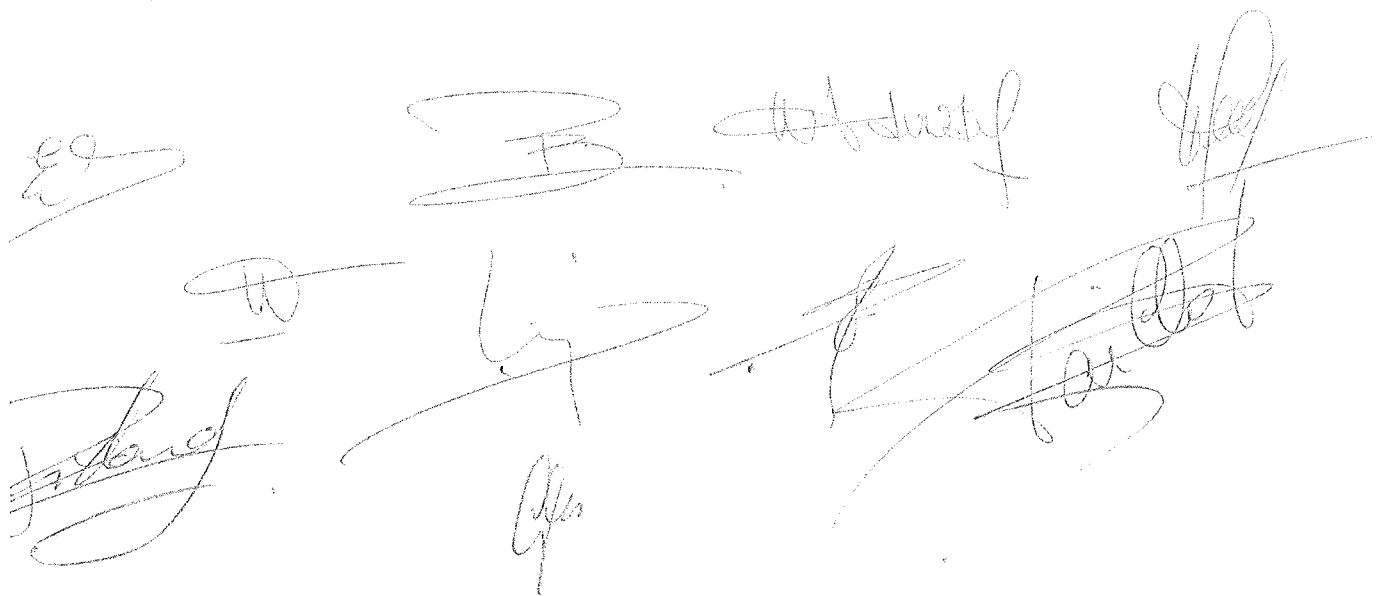
- L'assemblée générale du Club de Basket aura lieu le dimanche 01 juin à 10h30.

- Journée sénior du 05 juin : Madame ROUZIER, Présidente du Club du Temps libre est mécontente du fait que la salle des jeunes soit prise et que son association ne puisse se réunir, ce jour là. La salle d'expo lui a été proposée et

elle a décliné l'offre. De plus, cette journée, organisée par le conseil général est justement faite en faveur des seniors. Les membres de son association y sont donc bien évidemment conviés.

- Fête des écoles : Comme tous les ans un cadeau sera offert par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.



A collection of handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The top row contains four signatures, and the bottom row contains five. Some signatures are crossed out with a diagonal line. The signatures are stylized and difficult to read, but some appear to be 'Barradis', 'Fulbert', and 'Olivier'.

Mme Monique PICHARDIE, Messieurs Jean Marc BARRADIS, Hervé FULBERT et Serge OLIVIER n'ont pas voulu signer le compte rendu (ils ne sont pas d'accord avec sa rédaction).